



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

Présents :

Mmes Christine SACRISTAIN, Claude ANDREAU, Mireille ROUSSEAU, Catherine LACOUX, Carol PASQUET, Patricia HULAK, Katia BOIS, Béatrice BROSSET, Aline VIOLANTE, Muriel HERSANT FERREY et Lucie MAHUTEAU ;

Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Bruno VINCENT, Claude ABLITZER, Jean-Louis MAHIEU, Johnny GAUTRON, Nicolas TIO et Éric POUGETOUX

formant la majorité des membres en exercice.

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

Mme Sandrine RICHARD donne pouvoir à Mme Lucie MAHUTEAU

M. Olivier MADELIN donne pouvoir à M. Rodolphe GODIN

M. Marc MIOT donne pouvoir à Mme Aline VIOLANTE

M. Thierry POUILLOUX donne pouvoir à Mme Muriel HERSANT FERREY

Mme Lucie MAHUTEAU a été nommée secrétaire de séance.

L'an deux mil dix-huit,

le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes,

le conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 23 mai 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 16 avril 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 16 avril 2018 tel qu'il est transcrit dans le registre.

2. Information sur la délégation des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal est informé des décisions municipales suivantes, intervenues depuis la dernière séance :

N° Décision	Titre	objet	Observation
4/2018	Validation APD et avenant rémunération définitive contrat de maîtrise d'œuvre travaux de rénovation thermique et mise aux normes école primaire et restaurant scolaire	Validation APD et avenant contrat de maîtrise d'œuvre travaux de rénovation thermique et mise aux normes école primaire et restaurant scolaire APD : coût travaux TF : 622 100 € HT TO n°1 préau : 43 700 € HT TO n°2 chaudière : 57 000 € HT Honoraires maximum de MOE (taux de 7,40%) TF + TO n°1 + TO n°2 : 53 487,20 € HT Soit 64 184,64 € TTC	Date d'effet : Transmission contrôle de légalité
5/2018	Contrat NEKOE – ateliers d'innovations autour du Cher à vélo	Contrat NEKOE – ateliers d'innovations autour du Cher à vélo Coût 5640 € HT Soit 6768 € TTC	Date d'effet Transmission contrôle de légalité
6/2018	Avenant n°1 lot 14 Rémy et Lebert – opération Berges du Cher	Avenant n°1 lot 14 - électricité - Rémy et Lebert – opération Berges du Cher SARL Rémy et Lebert 99 rue de la Vicairerie 37700 Saint Pierre des Corps Motif : modification des longueurs d'alimentation (alimentation piste BMX) et modification des appareils d'éclairage de l'espace convivial. Coût : 2 290,40 € HT 2 748,48 € TTC Pour rappel : montant initial du marché : 27 972 € HT Montant du marché après avenant : 30 262,40 € HT	Date d'effet Transmission contrôle de légalité
7/2018	Bail professionnel – maison de santé - Galzin	Bail professionnel – maison de santé-Docteur Marc Galzin (successeur du Dr Hallais) Montant de loyer : 506,24 €	
8/2018	Contrat d'engagement d'orchestre de variétés – JL Vivanis – 13 juillet 2018	Contrat d'engagement d'orchestre de variétés – JL Vivanis – 13 juillet 2018 3 heures de prestation – 4 artistes Montant : 800 € + environ 580 € frais Guso	

9/2018	Convention avec Compagnie la Clef « catch impro »	<p>Convention avec Compagnie la Clef « catch impro » Représentation le 25 mai 2018 – salle J. Revaux</p> <p>Montant : 0 € frais de prestations (la compagnie retient l'ensemble des recettes).</p> <p>Mise à disposition gratuite de la salle Prise en charge catering et repas des techniciens et comédiens</p>	
10/2018	Contrat de maintenance de matériel informatique	<p>Contrat annuel de maintenance préventive et curative de matériel informatique FEPP informatique ZA du Prieuré 37530 POCE SUR CISSE</p> <p>Montant de la redevance annuelle : 1 150 € HT</p>	
11/2018	Contrat d'engagement orchestre « musique sur mesures »	<p>Contrat d'engagement – 14 juillet 2018 12h30 à 17h30 Orchestre musique sur mesures M. Dupont Jean-Baptiste 70, rue Nationale 37320 Cormery</p> <p>Montant : 270 € hors frais de Guso</p>	
12/2018	Contrat de cession de droits d'exploitation – spectacle « vélo kamishibaï » 16 juin 2018	<p>Contrat de cession de droits d'exploitation – spectacle « vélo kamishibaï » 16 juin 2018 (inauguration Berges du Cher »</p> <p>SARL TOHU BOHU (pour Isabelle Boisseau) Espace J Monnet – 8, Place de l'Europe 14200 Herouville St Clair</p> <p>Montant : 796,21 € HT</p>	

RESSOURCES HUMAINES

3. Contrat à durée déterminée de 22 heures hebdomadaires au service accueil - accroissement temporaire d'activités (du 1er juillet au 31 août 2018)

L'agent assurera les tâches administratives qui lui seront confiées à temps incomplet à raison de 22 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même

période de 18 mois consécutifs) notamment l'accueil physique et téléphonique du public, enregistrement du courrier, prise en charge de la gestion des salles communales...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'adopter la création d'un emploi à temps non complet de 22 heures hebdomadaires (emploi non permanent) du 1^{er} juillet au 31 août 2018 ;

DEFINIT la rémunération pour les postes d'adjoint administratif par référence à l'indice brut 347,

DECIDE DE POURVOIR ce poste par un contrat pris en application de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits contrats,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012.

FINANCES / SUBVENTIONS / MARCHES / CONTRATS

4. Attribution des subventions - exercice 2018

Pour mémoire, le versement des subventions de fonctionnement aux associations intervient lorsque l'association en fait la demande en bonne et due forme, avec un bilan financier en appui, sachant que l'attribution d'une subvention de fonctionnement n'est pas automatique et doit être justifiée par des coûts structurels ou d'organisation importants qui sont analysés en bureau municipal.

Les bonus pour participations aux APE seront versés au mois d'octobre 2018 au regard du bilan des activités réalisées dans l'année scolaire (année scolaire 2017-2018), sachant que les APE ne se poursuivront pas au-delà de cette année scolaire.

Les bonus pour participations aux manifestations locales seront versés en fin d'année au regard de l'année civile écoulée (2018) pour toutes les associations contribuant aux manifestations référencées de la vie locale.

Après en avoir délibéré,

Considérant les crédits ouverts au budget 2018,

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir les associations et le dynamisme de la vie locale,

Considérant le projet de classe découverte de l'école élémentaire pour l'année 2019 et la nécessité de couvrir le montant des arrhes sur l'exercice 2018,

Après avoir entendu les propositions du Rapporteur,

Le conseil municipal, par vingt-deux voix pour :

Mmes Christine SACRISTAIN, Claude ANDREAU, Mireille ROUSSEAU, Catherine LACOUX, Carol PASQUET, Patricia HULAK, Katia BOIS, Béatrice BROSSET, Aline VIOLANTE, Muriel HERSANT FERREY, Lucie MAHUTEAU, Sandrine RICHARD représentée par Lucie MAHUTEAU,

Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Bruno VINCENT, Jean-Louis MAHIEU, Johnny GAUTRON, Nicolas TIO, Éric POUGETOUX, Olivier MADELIN représenté par M. Rodolphe GODIN, Marc MIOT représenté par Mme Aline VIOLANTE, Thierry POUILLOUX représenté par Muriel HERSANT FERREY

Et une abstention : M. Claude ABLITZER

- **FIXE** ainsi qu'il suit les subventions allouées au titre de l'année 2018 :

SE REPORTER AUX TABLEAUX CI-APRES « attributions subventions 2018 »

Associations d'Azay-sur-Cher

ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS 2018

	Pour mémoire rappel attributions 2017				ATTRIBUTIONS 2018
	<i>Subv annuelle</i>	<i>Bonus sport</i>	<i>Bonus APE</i>	<i>Bonus vie locale</i>	<i>Subv annuelle</i>
Subventions Générales	2017				2018
Le Souvenir Français	60 €				60 €
S.P.A. Filiale de Touraine	130 €				
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 000 €				1 000 €
Prévention Routière	80 €				80 €
Œuvres Laïques F.O.L.	80 €				80 €
Sous-total	1 350 €		0 €		1 220 €

	Pour mémoire rappel attributions 2017				ATTRIBUTIONS 2018
	<i>Subv annuelle</i>	<i>Bonus sport</i>	<i>Bonus APE</i>	<i>Bonus vie locale</i>	<i>Subv annuelle</i>
Subventions Diverses / Loisirs	2017				2018
A.M.C. (Motos)	300 €				300 €
Comité des Anciens	<i>association dissoute</i>				
U.N.C.	400 €				400 €
C2A	200 €			150 €	200 €
May lie May l'Eau	200 €				200 €
L'Amicale Philatélique	220 €		300 €	100 €	220 €
Temps Libre	250 €				250 €

<i>Azay Rando Loisirs</i>	200 €			100 €	200 €
<i>ABC Créazay</i>				100 €	
<i>Association de Gestion du Comité d'Initiatives</i>	1 700 €				
Sous-total	3 470 €		300 €	450 €	1 770 €

	<i>Pour mémoire rappel attributions 2017</i>				ATTRIBUTIONS 2018
	<i>Subv annuelle</i>	<i>Bonus sport</i>	<i>Bonus APE</i>	<i>Bonus vie locale</i>	<i>Subv annuelle</i>
Subventions Sportives	2017				2018
<i>A.C.T.C. (Tennis)</i>	600 €	50 €		150 €	600 €
<i>ART & BE-ONE</i>					
<i>A.T.T.A.C. (Tennis de Table)</i>	700 €			100 €	700 €
<i>A.V.H.B. (Hand Azay-Véretz)</i>	500 €	100 €	100 €	100 €	500 €
<i>A.Z.A.R.C. (Tir à l'Arc)</i>	600 €		200 €	100 €	600 €
<i>Azay BMX Club</i>	600 €	100 €			600 €
<i>AZAY DANSES</i>	550 €			150 €	550 €
<i>L'Azayroise (G.R.S.)</i>	550 €	50 €		100 €	550 €
	<i>Pour mémoire rappel attributions 2017</i>				ATTRIBUTIONS 2018
	<i>Subv annuelle</i>	<i>Bonus sport</i>	<i>Bonus APE</i>	<i>Bonus vie locale</i>	<i>Subv annuelle</i>
<i>Cani'toons</i>				150 €	
<i>CRAC Touraine</i>	400 €				400 €
<i>F.C.A. (Football)</i>	1 600 €				1 600 €
<i>Football Vétérans Azay</i>	220 €				220 €
<i>Gymnastique Féminine</i>	400 €				400 €
<i>KARATE Do Shotokan</i>	600 €				600 €
<i>Souffle & Harmonie</i>					
<i>V.A.C. (Volley)</i>	300 €			100 €	300 €
<i>V.E.T.T.A.C. (V.T.T.)</i>	200 €				200 €
<i>VTT'OONS</i>	150 €				150 €
Sous-total	7 970 €	300 €	300 €	950 €	7 970 €

<i>Pour mémoire rappel attributions 2017</i>				ATTRIBUTIONS 2018
<i>Subv annuelle</i>	<i>Bonus sport</i>	<i>Bonus APE</i>	<i>Bonus vie locale</i>	<i>Subv annuelle</i>

Subventions Culturelles	2017			2018
L'Harmonie de la Fuye	<i>Facturation des prestations - budget Fêtes & cérémonies</i>			
<i>L'Art Musical</i>	600 €		100 €	600 €
<i>Comité de Jumelage</i>	500 €			500 €
<i>Le Patrimoine Azéen</i>	150 €			150 €
<i>St Jean du Grais - Carrefour des Cultures</i>	200 €			200 €
<i>Le Théâtre d'Azay</i>	500 €		100 €	500 €
<i>Le Théâtre du Passage</i>	150 €			150 €
<i>La Toulaine</i>	200 €			200 €
<i>Compagnie Tartifume</i>			300 €	
Sous-total	2 300 €		300 €	2 300 €

	<i>Pour mémoire rappel attributions 2017</i>				ATTRIBUTIONS 2018
	<i>Subv annuelle</i>	<i>Bonus sport</i>	<i>Bonus APE</i>	<i>Bonus vie locale</i>	<i>Subv annuelle</i>
Subventions scolaires et périscolaires	2017				2018
<i>Ecole maternelle O.C.C.E.</i>	300 €				300 €
<i>Ecole élémentaire U.S.E.P.</i>	450 €				450 €
<i>DDEN</i>	50 €				50 €
<i>A.P.E.</i>	250 €			150 €	250 €
Sous-total	1 050 €			150 €	1 050 €

<i>Pour mémoire : subventions complémentaires allouées en 2017</i>			
<i>Association bénéficiaire + objet</i>	<i>montant</i>	<i>observations</i>	<i>date délibération</i>
<i>Ass. Parents d'Elèves - carnaval</i>	500 €	<i>fête calendaire</i>	24/04/2017
<i>May Lie May l'eau - feu de la St Jean</i>	500 €	<i>fête calendaire</i>	24/04/2017
<i>Canitoons - Buvette du 13 Juillet</i>	73 €		20/11/2017
<i>USEP école élémentaire classe de découverte 2017 : solde</i>	5 000 €		
<i>AFM - Téléthon 2017</i>	300 €		24/04/2017
Sous-total	6 373 €		

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES ALLOUES EN 2018			
<i>Association bénéficiaire + objet</i>	<i>montant</i>	<i>observations</i>	<i>date délibération</i>
<i>Ass. Parents d'Elèves - carnaval</i>	500 €	<i>fête calendaire</i>	
<i>May Lie May l'eau - feu de la St Jean</i>	500 €	<i>fête calendaire</i>	
<i>Buvette du 13 Juillet</i>	en attente		

<i>USEP école élémentaire classe de découverte 2019 : avance 2018</i>	5 000 €		
<i>AFM - Téléthon 2018</i>	300 €		
Sous-total	6 300 €		

	Total 2017
<i>Enveloppe budgétaire</i>	30 500 €
<i>Subventions attribuées</i>	16 140 €
<i>Subventions complémentaires</i>	6 373 €
<i>Bonus assos sportives</i>	300 €
<i>Bonus activités péri-éducatives</i>	900 €
<i>Bonus participation vie locale</i>	1 750 €
<i>Total des subventions votées</i>	25 463 €
<i>Subventions non versées</i>	0 €
<i>Solde disponible</i>	5 037 €

TOTAL 2018
30 500 €
14 310 €
6 300 €
en attente instruction
en attente instruction
en attente instruction
20 610 €
9 890 €

Bonus sport (sauf FCA)

50€ (+ de 50 adhérents) - 100€ (+ de 100 adhérents)

Bonus activités péri-éducatives

100€ (facturation activités)/200 € (bénévolat mais pas sur toute l'année)/300€ (bénévolat et toute l'année)

Bonus participation vie locale

VL = Fête de la vie locale / T =
Téléthon / MN = Marché de Noël / SP
= Salon des Peintres / 14,07 = 14

Juillet

100€ (2 manifs) - 150€ (3 manifs) - 200€ (4 manifs) - 250€ (5 manifs)

5. Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement à l'association véretzoise « Les Mariniers du Jean BRICAU »

Lors de son assemblée générale du 14 avril dernier, l'association véretzoise « Les Mariniers du Jean Bricau » a réaffirmé sa volonté de perpétuer la tradition de la navigation sur le Cher canalisé et d'étendre son action à la défense du patrimoine fluvial et à la préservation des berges du Cher. Parmi les actions prévues, l'association s'est lancée dans la construction d'un futreau (barque à fond plat traditionnel). L'aménagement du futreau sera assuré par l'association des mariniers, qui sera propriétaire.

Un partenariat est prévu dans l'équilibre du plan de financement de ce projet avec l'appui, notamment de subventions des communes du Sud Cher (Véretz, Larçay et Azay-sur-Cher).

Une convention d'objectifs et de moyens doit être signée entre la commune de Véretz et

l'association, visant également un nouveau service délivré aux communes de Véretz, Larçay et Azay-sur-Cher.

En retour, la commune d'Azay-sur-Cher s'engage à verser une subvention d'équipement exceptionnelle de 1 000 € permettant l'équilibre du plan de financement de construction du futreau.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2311-7,

Considérant que le solde du plan de financement de construction du futreau appelle une contribution des communes du Sud Cher, bénéficiaires des services offerts par l'association des Mariniers du Jean Bricau, permettant la valorisation de la vallée du Cher, conformément aux objectifs défendus par ces communes, notamment en matière de développement touristique.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 – DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'équipement à l'association véretzoise « Les Mariniers du Jean Bricau » d'un montant de 1000 euros, sur l'exercice 2018,

Article 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

6. Demande de subvention LEADER : financement de l'accompagnement de NEKOE - innovation autour du Cher à vélo - demande de subvention sur dépenses TTC

Il est rappelé aux membres du conseil municipal qu'une délibération a été adoptée lors du 19 mars 2018 afin de solliciter une subvention LEADER pour le financement de l'accompagnement de NEKOE dans le cadre d'ateliers participatifs de réflexion autour de l'innovation du Cher à vélo. Toutefois, il convient d'approuver une nouvelle délibération laquelle annule et remplace la délibération n°2018-019 adoptée le 19 mars 2018 afin de présenter le montant de la dépense en « toutes taxes comprises » et non en « hors taxe », LEADER assurant un financement sur un montant global TTC.

L'expérimentation comprend des temps d'animation collectifs pris en charge par la Région et des temps individuels dédiés à chacune des communes, pris en charge par la commune retenue. Au titre de cet accompagnement individuel, la prestation prise en charge par la commune est de 6768 € TTC (coût brut, dont TVA de 1 128 €) , soit 1353,60 € TTC en coût net, après déduction de la subvention LEADER de 80% (subvention demandée de 5 414,40 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à déposer une demande de subvention au taux de 80% auprès du dispositif LEADER pour le cofinancement de l'accompagnement du cluster NEKOE sur l'expérimentation d'innovation touristique autour de l'itinéraire de la vallée du Cher canal de Berry, dite « Cher à vélo ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7. Adoption de la convention de partenariat entre la commune et l'association Saint-Jean du Grais - carrefour des cultures - saison culturelle 2018

Pour l'année 2018, la commune verse une participation aux frais d'un spectacle au titre de la saison 2018, à hauteur de 800 € maximum.

S'agissant de la saison 2018, le spectacle retenu est le suivant :

- KUS TRIO (musique tzigane) - représentation le 25 mai 2018

Le conseil municipal, par vingt-deux voix pour :

Mmes Christine SACRISTAIN, Claude ANDREAU, Mireille ROUSSEAU, Catherine LACOUX, Carol PASQUET, Patricia HULAK, Katia BOIS, Béatrice BROSSET, Aline VIOLANTE, Muriel HERSANT FERÉY, Lucie MAHUTEAU, Sandrine RICHARD représentée par Lucie MAHUTEAU,
Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Claude ABLITZER, Bruno VINCENT, Jean-Louis MAHIEU, Johnny GAUTRON, Éric POUGETOUX, Olivier MADELIN représenté par M. Rodolphe GODIN, Marc MIOT représenté par Mme Aline VIOLANTE, Thierry POUILLOUX représenté par Muriel HERSANT FERÉY

Et un vote contre : M. Nicolas TIO

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la commune d'Azay-sur-Cher et l'association Saint Jean du Grais - carrefour des cultures pour la saison 2018,
- **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint délégué à signer ladite convention.

INFORMATIQUE / DEMATERIALISATION / GESTION DES DONNEES

8. Prise en compte des dispositions de la loi n° 2016-1321 pour une République numérique du 7 octobre 2016, du règlement UE 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données - RGPD) du 27 avril 2016 et adhésion de la commune au GIP RECIA (groupement d'intérêt public Région Centre Interactive)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Rodolphe Godin, Premier Adjoint en charge de la communication et du développement économique,

VU le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données - RGPD) du 27 avril 2016,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi n° 2016-1321 pour une République numérique du 7 octobre 2016,

VU la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

VU le Livre III du code des relations entre le public et l'administration « L'accès aux documents administratifs et la réutilisation des informations publiques »,

VU le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004,

VU le décret n° 2017-330 du 14 mars 2017,

VU le décret n° 2016-1922 du 28 décembre 2016,

VU le décret n° 2017-638 du 27 avril 2017,

VU le décret n° 2017-779 du 5 mai 2017,

VU le décret n° 2017-331 du 14 mars 2017,

VU la convention constitutive du GIP RECIA,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

S'ENGAGE à respecter le droit d'accès (communication et réutilisation) aux administrés de toutes les données publiques dans le respect de la loi pour une République numérique.

S'ENGAGE à favoriser les démarches électroniques des administrés par le développement de l'e-administration.

DESIGNE Monsieur le Maire Janick ALARY, en sa qualité de représentant de la commune, comme responsable des traitements.

DESIGNE de manière transitoire Madame la Directrice générale des services comme déléguée à la protection des données, en attendant l'aboutissement de la démarche de mutualisation communautaire au sein du GIP RECIA.

PREND ACTE de la nécessité de s'assurer, auprès des fournisseurs des logiciels métiers, de leur mise en conformité avec la protection des données à caractère personnel.

APPROUVE l'adhésion de la commune au GIP RECIA pour un montant de deux cents euros (200 €) au titre de l'année 2018.

APPROUVE la convention constitutive du GIP RECIA figurant en annexe de la présente délibération.

APPROUVE les conditions d'adhésion au GIP RECIA,

DESIGNE M. Olivier MADELIN comme représentant titulaire et M. Janick ALARY comme représentant suppléant à l'Assemblée générale du GIP RECIA.

PRECISE que le GIP RECIA est susceptible d'offrir plusieurs services pour lesquels le conseil municipal pourra être amené à se prononcer dans un second temps,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un Adjoint délégué, à signer les documents d'adhésion au GIP RECIA.

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de l'exercice 2018.

9. Informations générales

Le conseil municipal est informé sur :

- **Point sur les travaux :**

- ✓ L'aménagement des berges du Cher se termine. Le comité d'initiatives organise le week-end d'inauguration des 16 et 17 juin 2018. Le programme complet est présenté aux membres du Conseil municipal par M. Rodolphe Godin. Par ailleurs, une édition spéciale de la lettre d'informations couvrant l'évènement sera distribuée début juin.
- ✓ Travaux du commerce en circuit court : l'abattage des arbres sur l'emprise foncière du futur commerce est programmé les 31 mai et 1^{er} juin.

- **Point sur le PLH (plan local de habitat) :**

Le PLH intercommunal est en cours d'élaboration. Il s'agit d'une programmation de logements permettant de se projeter sur les 6 à 7 ans à venir en analysant les besoins de logements sociaux, adaptés, etc... sur l'ensemble du territoire communautaire. Pour rappel, Azay-sur-Cher n'est pas soumis aux obligations déterminées par la loi SRU (loi solidarité et renouvellement urbain). En revanche, ses dispositions sont applicables sur les communes de Montlouis-sur-Loire et La Ville aux Dames.

L'ordre du jour étant clos et plus aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire remercie l'Assemblée et lève la séance à 21h30.

Azay-sur-Cher, le 4 juin 2018

Le Maire,



Janick ALARY